

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la société

NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC. (la « **Société** »)
481, rue Brassard
Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0

2. Date du changement important

Le 17 décembre 2024

3. Communiqué

Un communiqué de presse, en version française et anglaise, concernant le changement important auquel réfère la présente déclaration a été publié par le biais de Business Wire le 17 décembre 2024. Une copie du communiqué de presse a également été déposée sur le profil SEDAR+ de la Société au www.sedarplus.ca.

4. Résumé du changement important

Le 17 décembre 2024, la Société a annoncé un investissement en capital dans la Société de 50M \$US du Fonds de croissance du Canada (« **FCC** ») et du gouvernement du Québec, via Investissement Québec (« **IQ** ») pour soutenir ses opérations de graphite, du minerai aux matériaux de batterie afin de poursuivre son développement vers une exploitation commerciale, sous réserve des approbations réglementaires. Alors que la Société se prépare en vue d'une décision d'investissement définitive (« **DID** ») concernant la phase 2 de sa mine Matawinie et l'usine de matériaux de batteries de Bécancour, l'investissement soutiendra notamment l'avancement de l'ingénierie détaillée, les commandes d'équipements clés à long délai de livraison et le soutien aux activités sur le chemin critique.

5. Description circonstanciée du changement important

5.1 Description circonstanciée du changement important

CGF et IQ ont chacune convenu de souscrire des actions ordinaires du capital de NMG (les « **Actions ordinaires** »), sous réserve de certaines conditions prévues dans les conventions de souscription conclues entre la Société et chacun de FCC et IQ (les « **Conventions de souscription** »), pour un produit brut global de 50 millions \$US (le « **Placement** »). Dans le cadre du Placement, la Société a émis 39 682 538 Actions ordinaires au prix de 1,26 \$US par action ordinaire.

Pour chaque Action ordinaire ainsi souscrite, la Société a émis un bon de souscription d'actions (les « **Bons de souscription** ») à chacun de FCC et IQ. Le Bon de souscription permettra à son détenteur d'acquérir une Action ordinaire, à partir de la DID jusqu'à cinq (5) ans après la clôture du Placement, à un prix par Action ordinaire de 2,38 \$US – le même prix d'exercice que les bons de souscription précédemment émis à General

Motors Holdings LLC, une filiale à 100 % de General Motors Co. (collectivement, « **GM** ») (NYSE : GM), Panasonic Energy Co., Ltd. (« **Panasonic Energy** »), filiale à 100 % de Panasonic Holdings Corporation (« **Panasonic** ») (TYO : 6752), et à Mitsui & Co, Ltd. (« **Mitsui** ») (TYO : 8031) en février 2024. L'exercice des bons de souscription est soumis à certaines limitations de propriété.

Dans le cadre du Placement, la Société a conclu également un accord sur les droits des investisseurs (collectivement, les « **Accords sur les droits des investisseurs** ») et un accord sur les droits d'enregistrement avec FCC et IQ à la clôture du Placement. Conformément aux Accords sur les droits des investisseurs, CGF et IQ ne pourront pas vendre leurs titres respectifs avant le 28 août 2025. Les Accords sur les droits des investisseurs confèrent également à FCC et à IQ certains droits liés à leur investissement dans la Société, notamment certains droits de nomination au conseil d'administration et des droits anti-dilution.

Les Actions ordinaires et les Bons de souscription sont soumis à une période de détention de quatre mois en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Le Placement demeure sujet à certaines conditions standard et à des approbations réglementaires, y compris l'approbation de la Bourse de croissance TSX et l'autorisation de la Bourse de New York.

Modalités des Bons de souscription

Chaque Bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire, de la décision d'investissement définitive à la date qui est de cinq ans à compter de la clôture du Placement privé, à un prix par action ordinaire de 2,38 \$US. Conformément aux modalités et conditions des Bons de souscription, un détenteur ne peut exercer des Bons de souscription pour détenir plus de 19,9 % des Actions ordinaires émises et en circulation de la Compagnie, à moins d'obtenir, si requis au moment de l'exercice des Bons de souscription, l'approbation conditionnelle de la bourse canadienne sur laquelle les Actions ordinaires sont cotées, et, si applicable, l'approbation des actionnaires désintéressés.

Opération avec une personne apparentée

La présente déclaration de changement important et les informations ci-dessous sont fournies conformément à l'article 5.2 du Règlement 61-101 *sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (« **Règlement 61-101** »).

Immédiatement après la clôture du Placement, IQ et FCC sont devenus des personnes apparentées de la Société puisqu'ils détiennent chacun des Actions ordinaires leur assurant plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant droit de vote de la Société émis et en circulation au moment de la signature des Conventions de souscription, et leur participation dans le Placement, les Accords sur les droits des investisseurs et les Accords sur les droits d'enregistrement, constituent une « opération avec une personne apparentée » au sens du Règlement 61-101 et au sens de la Politique 5.9 – *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* du Guide du financement des sociétés de la Bourse. Toutefois, la Société se prévaut des dispenses d'évaluation formelle et d'approbation des actionnaires minoritaires prévues respectivement aux paragraphes 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101 puisque ni la juste valeur marchande des titres émis en

faveur des parties liées ni la juste valeur marchande de la contrepartie versée pour ces titres ne dépassaient 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

Immédiatement avant le Placement, FCC ne possédait ni ne contrôlait, directement ou indirectement, aucun titre de la Société. Suivant la clôture du Placement, FCC détient et contrôle détient et contrôle 19 841 269 Actions ordinaires et 19 841 269 Bons de souscription représentant approximativement 13,0 % des Actions ordinaires émises et en circulation de la Société, sur une base non diluée. Lors de la clôture du Placement, présumant l'exercice de la totalité des 19 841 269 Bons de souscription de FCC, FCC acquerrait la propriété et le contrôle de 39 682 538 Actions ordinaires, représentant environ 23,1 % des Actions ordinaires émises et en circulation, calculées sur une base partiellement diluée en supposant l'exercice complet des Bons de souscription par CGF seulement.

FCC a acquis les Actions ordinaires et les Bons de souscription à des fins de placement seulement et non dans le but d'avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société. Selon les conditions du marché et d'autres facteurs, y compris en vertu de certains droits accordés à FCC en vertu de la convention des droits de l'investisseur datée du 19 décembre 2024 conclue entre la Société et FCC, FCC peut, de temps à autre, acquérir ou aliéner des titres supplémentaires de la Société, sur le marché libre, par convention privée ou autrement, ou acquérir des participations ou conclure des instruments financiers connexes impliquant un titre de la Société.

Immédiatement avant le Placement, IQ avait la propriété véritable de, ou exerçait un contrôle ou une direction sur (i) 5 795 991 Actions ordinaires et (ii) un montant en capital de 12 500 000 \$US de billets (les « **Billets** »)¹ convertibles en parts (les « **Unités** ») composées chacune d'une Action ordinaire et d'une Action ordinaire de Bon de souscription, à un prix de conversion de 5,00 \$US représentant approximativement 5,15 % des Actions ordinaires émises et en circulation de la Société, sur une base non diluée et 9,92 % des Actions ordinaires émises et en circulation sur une base partiellement diluée, en supposant (i) la conversion des billets en 2 500 000 Actions ordinaires et 2 500 000 Bons de souscription ; (ii) l'émission de 968 245 Actions ordinaires en paiement des intérêts courus sur les Billets avant le placement privé ; et (iii) l'exercice des 2 500 000 Bons de souscription sous-jacents aux Billets dont IQ était la propriété effective, ou sur lesquels IQ exerçait un contrôle et une direction, seulement.

¹ Les Billets expirent le 8 novembre 2025 et, à la suite de leur modification à compter du 1^{er} janvier 2023, portent intérêt au plus élevé des plus élevés des SOFR (Taux de financement à un jour garanti) de 3 mois de MEC, plus 5 % et 7 %. Les intérêts sont payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de chaque trimestre depuis le 31 décembre 2022, et la Société a l'option de payer les intérêts dus sur les actions ordinaires sous réserve de l'approbation de la Bourse de croissance TSX, au prix du marché (tel que défini dans les politiques de la Bourse) des actions ordinaires, déterminé à la fin du trimestre sur lequel ces intérêts deviennent payables. Chaque unité pouvant être émise lors de la conversion des billets sera composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription permettant à son détenteur d'acheter une action ordinaire supplémentaire au prix de 5,70 \$ US par action ordinaire pour une période de 24 mois suivant la conversion.

Suivant de la clôture du Placement, IQ détient la propriété effective de (i) 25 637 260 Actions ordinaires, ou exerce un contrôle ou une direction sur ceux-ci ; (ii) 19 841 269 Bons de souscription ; et (iii) un montant en capital de 12 500 000 \$ US de Billets représentant, sur une base non diluée, 16,84 % des Actions ordinaires émises et en circulation, et 28,89 % des Actions ordinaires émises et en circulation sur une base partiellement diluée, en supposant (i) la conversion des Billets en 2 500 000 Actions ordinaires et 2 500 000 Bons de souscription d'actions ordinaires ; (ii) l'émission de 968 245 Actions ordinaires en paiement des intérêts courus sur les Billets avant le placement privé ; et (iii) l'exercice des Bons de souscription dont IQ serait propriétaire, ou sur lequel IQ exercerait un contrôle et une direction à la suite de la conversion des billets, seulement.

IQ a l'intention de détenir ses Actions ordinaires, ses Bons de souscription et ses billets à des fins de placement et pourrait, sous réserve de certaines conditions, y compris les conditions du marché, augmenter ou diminuer sa propriété effective (ou son contrôle ou sa direction sur), les Actions ordinaires et les titres convertibles, y compris par l'achat sur le marché, la convention privée, la nouvelle émission ou l'exercice de titres convertibles.

Lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 16 décembre 2024, les administrateurs de la Société qui avaient droit de vote ont appuyé à l'unanimité, se fondant sur la recommandation de l'équipe de gestion et de ses avocats externes, l'émission des Actions ordinaires et des Bons de souscription à FCC et IQ. Pour plus de précision, les administrateurs de la Société qui avaient droit de vote sur ces questions ont appuyé la signature des Conventions de souscription avec chacun de FCC et IQ, les Accords sur les droits des investisseurs avec chacun de FCC et IQ et les accords sur les droits d'enregistrement avec chacun de FCC et IQ.

La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important dans un délai de moins que 21 jours avant la clôture prévue du Placement, étant donné que celui-ci était conditionnel à la signature des accords mentionnés ci-dessus et que ce délai abrégé est raisonnable et nécessaire dans les circonstances puisque l'ensemble des termes et modalités du Placement et des accords mentionnés ci-dessus n'étaient pas connus.

6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue

Sans objet.

7. Information omise

Sans objet.

8. Membre de la haute direction

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter :
Me Josée Gagnon
Vice-présidente, Affaires juridiques
Téléphone : (450) 757-8905 #405

9. Date de la déclaration

Le 27 décembre 2024